

LE SALON DES INDÉPENDANTS EN COREE DU SUD DU 21 AU 30 JUIN 2019

Règlement ratificatif

Le Président Djamel ZEMOURA et les membres du Conseil d'Administration de la Société des Artistes Indépendants et sont heureux de vous annoncer une exposition itinérante en Corée du Sud en partenariat avec l'A.I.A.M (Amicités Internationales André MALRAUX).

Article 1 : Condition de participation

- Seuls les 100 premiers dossiers complets seront admissibles.
- Les artistes, sociétaires ou non, ne pourront exposer qu'une ou deux œuvres (uniquement peinture sur toile ou photo) dans un style **figuratif**, et ce après le paiement des droits correspondants et s'ils sont à jour de leur cotisation auprès de notre Association.
- Les œuvres doivent **impérativement être enlevées** de leur châssis pour des impératifs de transport. Elles seront remontées sur des châssis fabriqués sur place par l'organisation en Corée.
- Les ventes sont faites au nom de l'artiste qui s'engage à verser 15% du montant sous forme de don à la Société des Artistes Indépendants.

Article 2 : Dates, Délais,

- L'exposition se déroulera du 21 au 30 juin 2019 à Piccadilly Art Museum Seoul et les 3 autres lieux. Des informations complémentaires suivront.
- Dépôt des œuvres : 1ere option : avant le 28 mars 2019 à nos bureaux, Salon des Indépendants, Grand Palais porte C, Avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris
Deuxième départ : le 15 mai 2019 à nos bureaux.
- Retrait des œuvres : A partir du 25 octobre 2019 à nos bureaux

Article 3 : Présentation des œuvres

- Dimension acceptées :
a/ 10F = 55x46cm
b/ 20 F = 73x60cm
c/ 30 F = 92x73cm
- L'œuvre **devra impérativement être livrée sans son châssis dans un carton renforcé.**
- **Les photos ne devront pas être contrecollées sur un support (carton, bois, plastique, etc...) d'expédition en carton renforcé.**
- Les œuvres doivent impérativement porter au dos, une étiquette collée précisant le nom de l'exposant, la nature et le titre de l'œuvre conformément à la notice d'inscription ainsi que le prix de vente souhaité.
- Les 2 bons **dépôt et retrait** seront expédiés après validation de votre inscription. Les œuvres seront déposées avec les 2 bons dûment remplis. Le bon de retrait tamponné lors du dépôt sera remis à l'artiste qui le représentera lors du retrait des œuvres.

Article 4 : Tarifs pour l'exposition

- Par œuvre et par format :
 - a/ 10F = 55x46cm 150,00€
 - b/ 20 F = 73x60cm 250,00€
 - c/ 30 F = 92x73cm 350,00€
- Frais d'administratifs par chaque artiste : 20,00€
- **Pour les exposants non français** : ajouter 20€ de frais bancaire pour chaque virement, tous les chèques rangers seront refusés.

Coordonnées bancaire pour vos virements :

Domiciliation : La Banque Postale – Centre de Paris – 75729 Paris Cedex 15

Titulaire du compte : Société des Artistes Indépendants

IBAN : FR75 2004 1000 0100 3043 6N02 056

BIC : PSSTFRPPPAR

Article 5 : Constitution du dossier de candidature

Les dossiers complets sont à envoyer par courrier ou par email à la Société des Artistes Indépendants (adresses en bas de cette page).

Ils doivent comporter :

1. La notice de candidature dûment remplie.
2. Le présent règlement paraphé sur chaque page plus l'inscription manuscrite « lu et approuvé » la date et votre signature sur la dernière page.
3. Le paiement doit être fait à l'ordre de la « Société des Artistes Indépendants » par chèque, virement ou à nos bureaux par carte bancaire.
4. Timbres à joindre : 4 timbres.
5. La photo de l'œuvre.

Article 6 : Assurance

1 Il est conseillé aux artistes participants de souscrire une assurance internationale à titre individuel pour couvrir son œuvre et son descriptif.

2 La Société des Artistes Indépendants ainsi que les organisateurs du salon en Corée du Sud dégagent toute responsabilité en cas de dégradation, incendie, vol, inondation ou tout autre motif qui aurait pour conséquence la dégradation et ou la perte partielle ou totale de l'œuvre.

La signature de ce règlement vaut approbation et exclut tous recours contre l'organisateur du Salon en Corée du Sud et contre la Société des Artistes Indépendants.

NOM et Prénom
(Mention manuscrite obligatoire)

Lu et approuvé

date et signature

NOTE ni l'organisateur en Corée du Sud, ni La Société des Artistes Indépendants ne prennent pas en charge, financièrement et logistiquement le déplacement pour des exposants en Corée du Sud.

CORÉE DU SUD



Georges Seurat, Paul Signac
Précurseurs : Paul Cézanne, Paul Gauguin, Henri de Toulouse-Lautrec, Camille Pissarro
Président : Djamel Zemoura

Société des Artistes Indépendants créée en 1884 - Association reconnue d'Utilité Publique

DU 21 AU 30 JUIN 2019 NOTICE DE CANDIDATURE

A nous retourner avec la photographie ainsi qu'un descriptif de votre œuvre avant le 6 mai 2019 dernier délai

Nom : Prénom : _____
Pseudonyme : _____
Adresse postale : _____
Code Postal : _____
Ville : _____ Pays _____
Téléphone : _____
Email : _____
Site Web : _____

Frais d'exposition (Transport Paris-Corée du Sud-paris inclus)

Sélectionnez votre format :

Format 10F - 55x46cm : 150,00€ -

Format 20F - 73x60cm : 250,00€ -

Format 30 F - 92x73cm : 350,00€ -

Frais administratifs : 20,00€ - 20€

Frais bancaires (pour les artistes de l'étranger) : 20,00€ -

TOTAL GÉNÉRAL A RÉGLER : _____

Titre de œuvre	Technique	Dimensions LxH cm	Prix de vente (€)